Décision 22-D-13 du 21 juin 2022

relative à des pratiques mises en œuvre par Google dans le secteur de la presse

Posted on: 21 juin 2022 | Secteur(s) :

NUMÉRIQUE

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Résumé

Aux termes de la pre sente de cision, l'Autorite de la concurrence (ci-apre s « l'Autorite ») accepte les engagements d'Alphabet Inc, Google LLC, Google Ireland Ltd et Google France (ci-apre s « Google ») et clo t les proce dures au fond ouvertes en novembre 2019 par le SEPM, l'APIG et l'AFP, qui de nonc aient des pratiques mises en œuvre par Google a la suite de l'adoption de la loi n° 2019-775 du 24 juillet 2019 tendant a cre er un droit voisin au profit des agences et des e diteurs de presse (ci-apre s, la « Loi sur les droits voisins »).

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Syndicat des Éditeurs de la Presse Magazine, Alliance de la Presse d'Information Générale, Syndicat de la presse quotidienne nationale, Syndicat de la presse quotidienne régionale, Syndicat de la presse quotidienne départementale, Syndicat de la presse hebdomadaire régionale, Agence France-Presse

Dispositif(s)	Acceptation des engagements Clôture de la procédure
Procédure(s)	Engagement
Entreprise(s) concernée(s)	Google LLC, Google Ireland Ltd, Google France

Décision(s) associée(s)

Mesures conservatoires
Decision 20-MC-01 of 9 April 2020 (French)

PDF - 1 684.01 Ko

Non-respect des injonctions
Decision 21-D-17 of 12 July 2021 (French)

PDF - 1 246.81 Ko

Lire

le texte intégral
8.27 Mo

Les engagements
20.12 Mo

Annexe 1 (mise à jour en juillet 2024)

198.97 Ko

Annexe 1 (mise à jour en mars 2026)
166.72 Ko

Annexe 2 (mise à jour en mars 2026)
89.65 Ko

Le communiqué de presse